

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

#### **OBJET :**

**Mesure de responsabilisation –  
Convention entre le Collège  
Emile GALLE, le Conseil Général  
De Meurthe et Moselle et la Ville  
D'Essey-lès-Nancy**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Délibération n°3

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

Le contenu de la mesure de responsabilisation doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé, et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Dans le cadre de la mise en place d'une action éducative concertée entre le collège Emile Gallé, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la municipalité d'Essey-lès-Nancy, il est proposé une convention ayant pour objet

de déterminer les règles que l'établissement scolaire et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation s'engagent à respecter pour la mise en œuvre d'une telle mesure.

## **PROPOSITIONS**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre le Collège Emile GALLÉ, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle et la Ville d'Essey-lès-Nancy aux mesures de responsabilisation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**